

FONDS OBLIGATAIRES : le retour



Vincent Vacheresse,
dirigeant d'Epona
Patrimoine Conseil.

L'hyperinflation a sonné la fin d'une période ininterrompue de baisse des taux d'environ quarante ans. Cette baisse entamée dans les années 80 s'est arrêtée en 2022 avec des hausses d'une ampleur et d'une rapidité sans précédent alors que les taux flirtaient avec des niveaux proches de zéro (voire négatifs dans certains cas).

Pour combattre l'inflation, la plupart des banques centrales des grands pays industrialisés ont décidé de mettre fin à cette période de liquidités abondantes et bon marché en remontant leurs taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a ainsi passé son taux directeur de -0.5 % à 4 % en 14 mois.

Alors, quels sont les effets de l'évolution des taux d'intérêts sur la rémunération des investissements financiers et en particulier des obligations ?

Pour rappel, une obligation est un titre de créance (une dette) émis par un état ou par une entreprise et dont on connaît en général le taux d'intérêt et la durée. Et bien que cela semble contre intuitif, la hausse des taux d'intérêts a pour conséquence de faire baisser le prix des obligations déjà existantes. Ainsi, la hausse a tout d'abord été un choc pour le marché obligataire et l'année 2022 a vu le prix des obligations fortement baisser au gré des augmentations des taux

directeurs des banques centrales. En outre, la hausse des taux et donc du coût du crédit n'est jamais une bonne nouvelle pour la croissance économique. Les investisseurs ont logiquement fui les obligations des émetteurs les plus risqués (ou estimés fragiles) faisant baisser significativement le prix de leur dette. Les deux risques obligataires principaux se sont alors matérialisés, le risque de hausse des taux et le risque de défaillance de l'émetteur. Certaines obligations d'entreprises se sont donc trouvées être fortement décotées.

Nous nous trouvons donc actuellement dans un contexte que nous n'avons pas connu depuis de nombreuses années avec des rendements positifs et plutôt attractifs sur les actifs obligataires et donc la possibilité de rémunérer son épargne avec un risque mesuré. Qui plus est, les phases de transition comme celles que nous avons connues ont créé des opportunités sur le marché obligataire notamment sur les obligations d'entreprises et encore plus sur les échéances courtes. Les sociétés de gestion ne s'y sont pas trompées et nombreuses ont été celles qui ont créé des fonds obligataires spécifiques appelés fonds obligataires datés ou à échéance. Le principe de ces fonds est d'investir dans un portefeuille d'obligations dont l'échéance est fixée par la société de gestion. Ainsi, selon les maturités et les risques pris, il est aujourd'hui possible de se positionner sur des fonds pour des durées de 2 à 5 ans avec des rendements attendus de l'ordre de 4 à 8 %. Le risque principal est la défaillance d'une ou plusieurs entreprises. Le choix du fonds a donc son importance. C'est pourquoi en tant que conseiller en Gestion de Patrimoine nous procédons à une sélection rigoureuse de ces fonds avant de les proposer à nos clients en fonction du risque accepté et des objectifs poursuivis.

EAPONA
Patrimoine Conseil

Notre expertise :
valoriser votre patrimoine
www.epona-patrimoine.fr

GESTION PRIVÉE, GESTION DE FORTUNE
Optimisation fiscale, successorale & financière,
accompagnement dans la mise en place des stratégies patrimoniales

CONSEIL & SUIVI • PARTICULIERS - ENTREPRISES

6 rue de l'Égalité – 21000 DIJON - Tél. 06 77 25 76 59

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 € - Siège social 6 rue de l'Égalité - 21000 DIJON - vvacheresse@epona-patrimoine.fr
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le n° 825 278 856. Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 17001928 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance, intermédiaire en opération de banque et en services de paiement en qualité de courtier et mandataire non exclusif, conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce référencé sous le n° CPI21022017000020499 CCI Côte d'Or. Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9. Activité de démarchage bancaire et financier.